

DOC. DE LA SESSION No 8c

qui constituent de nos jours une classe d'hommes qui occupent dans ce pays une haute position dans la société (Q. 353—1, page 28).

Les critiques publiées dans la *National Gazette*, de Philadelphie, sur le gouvernement du Haut-Canada, suivent la lettre du consul et sont écrites sur un ton très acerbe. Une lettre de M. W. L. Mackenzie au secrétaire des Colonies, en date du 29 juin 1829 (Q. 353—1, page 259), laisse peu de doute qu'il était l'auteur des critiques. Sir John Colborne était évidemment inquiet des effets subséquents du travail de la "presse licenciée" et de plusieurs Anglais résidents mal disposés, dont l'œuvre, craignait-il, minerait le bon esprit de la province. De tous les changements constitutionnels proposés, il préférait l'union de toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord. La chose, croyait-il, serait populaire en Haut-Canada ; elle ferait disparaître les effets du suffrage universel et les fâcheuses conséquences résultant de l'influence des "petits démagogues" d'une société peu nombreuse, ainsi que la jalousie et l'hostilité dont le gouvernement local était l'objet. Un autre effet qu'il espérait aussi voir peut-être se produire, c'était la création d'un orgueil national, suivi de l'attachement du peuple pour ses constitutions (Q. 354, page 64.) M. W. L. Mackenzie semble s'être mis en tête de l'agitation qui était destinée à amener l'impopularité de sir John Colborne, et il se servit de M. Hume, le membre du parlement bien connu, pour porter ses griefs à la connaissance du public anglais en sus de la requête transmise par le Comité constitutionnel formé quelque temps avant. Cette dernière requête, transmise en avril 1828, représentait que le déplacement du juge Willis était un des griefs que la province subissait, et elle était suivie d'une longue liste de griefs, et indiquait les moyens à prendre pour y remédier. Comme on le verra par la correspondance, on avait déjà recommandé d'en faire disparaître quelques-uns, et l'on pouvait s'attendre que ceux-là du moins disparaîtraient. Mais même si la chose eût été connue, cela n'aurait pas réconcilié les chefs de l'Assemblée à sir John Colborne, dont la sévérité le rendait impopulaire. De plus, les "loyalistes" l'accusaient d'insouciance pour le lien entre le Canada et le Royaume-Uni, et que la séparation des deux pays avait fait le sujet de la conversation à sa table, où l'on en avait parlé comme devant certainement arriver. Son refus de relâcher Collins accentua le mécontentement contre lui, qui s'aggrava davantage lorsque le Roi, à la suite, sans doute, de l'avis des procureurs dont on a déjà parlé, ordonna de mettre fin à l'emprisonnement de Collins, de faire remise de son amende, et de le dispenser du cautionnement qu'on lui avait commandé de trouver. Grâce à ces actes d'encouragement le parti de la réforme comprit qu'il était bien établi, et les émigrants des Etats-Unis, qui en avait constitué un élément considérable, ayant été réduits à une faible proportion, le parti se trouva ainsi dégagé des soupçons dont il était naturellement entouré à cause de sa composition, qui justifiait ce que le consul de Philadelphie avait dit de ses membres.

Les chefs de l'Assemblée du Bas-Canada demandaient la haute-main absolue sur les recettes et les dépenses. Au nombre des actes d'affirmation du pouvoir grandissant de l'Assemblée furent l'expulsion de Robert Christie, un de ses membres, et le refus de pourvoir aux salaires des présidents des cours de sessions trimestrielles de Québec, de Montréal, de Trois-Rivières et de Gaspé, ce qui équivalait à empêcher l'administration de nommer des titulaires à ces charges, attendu que la législature n'ayant pas voté l'argent des salaires en 1830, ceci mit fin à ces positions. Sir James Kempt fit